



***Rôles et limites d'intervention des  
MRC dans l'entretien des cours d'eau***

***MRC DE NICOLET-YAMASKA***

# ***Rôles et limites d'intervention des MRC dans l'entretien des cours d'eau***

## ***PRÉSENTATION :***

- Rôles et responsabilités des MRC dans les cours d'eau
- Les interventions dans les cours d'eau
- Les problèmes rencontrés
- Les solutions
- Période de questions



# ***Rôles et limites d'intervention des MRC dans l'entretien des cours d'eau***

## ***Rôles et responsabilités des MRC***

- Depuis 2001, les MRC sont responsables des cours d'eau
- 1<sup>er</sup> janvier 2006 : Loi sur les Compétences municipales
  - Environ 200 articles du Code municipal sont abrogés et remplacés par 7 articles dans la LCM.
- Politique des rives, du littoral et des plaines inondables
- Autres lois et règlements
  - Loi sur la Qualité de l'Environnement
  - Loi sur les Habitats fauniques
  - Loi sur l'Habitat du poisson
  - Règlement sur les exploitations agricoles
  - Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme
  - Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune
  - Etc.



# ***Rôles et limites d'intervention des MRC dans l'entretien des cours d'eau***

## ***Rôles et responsabilités des MRC***

### **Loi sur les Compétences Municipales**

Article 103 : Toute MRC a compétence exclusive à l'égard des cours d'eau à débit régulier ou intermittent, y compris ceux qui ont été créés ou modifiés par une intervention humaine.

Article 104 : Toute MRC peut adopter des règlements pour régir toute matière relative à l'écoulement des eaux d'un cours d'eau, y compris les traverses, les obstructions et les nuisances.



# Rôles et limites d'intervention des MRC dans l'entretien des cours d'eau

## Rôles et responsabilités des MRC

### Loi sur les Compétences Municipales

Tous les cours d'eau à débit régulier ou intermittent, y compris ceux qui ont été créés ou modifiés par une intervention humaine et tous les cours d'eau réglementés avant 2006 sont de compétences exclusives des MRC.

Exemple : Les coulées naturelles même si l'eau est présente que quelques jours durant l'année.



Même si la coulée est chez un seul propriétaire.

La notion de trois terrains et plus n'est plus considérée.



# Rôles et limites d'intervention des MRC dans l'entretien des cours d'eau

## Rôles et responsabilités des MRC

### Loi sur les Compétences Municipales

**Sauf :** Les cours d'eau suivant sont exclus de la compétence de la MRC :

● Les fossés mitoyens.



● Les fossés de route\*.



\* Sauf si inclus dans le cours d'eau.



# Rôles et limites d'intervention des MRC dans l'entretien des cours d'eau

## Rôles et responsabilités des MRC

### Loi sur les Compétences Municipales

**Sauf :** Les cours d'eau suivant sont exclus de la compétence de la MRC :



- Les fossés qui satisfont l'ensemble des trois exigences :
  - Les fossés de drainage et d'irrigation ;
  - Les fossés qui existent qu'en raison d'une intervention humaine ;
  - Superficie du bassin versant inférieure à 100 hectares.



# ***Rôles et limites d'intervention des MRC dans l'entretien des cours d'eau***

## ***Rôles et responsabilités des MRC***

### **Loi sur les Compétences Municipales**

**Sauf :** Les cours d'eau suivant sont exclus de la compétence de la MRC :

- Les cours d'eau ou portion de cours d'eau que le gouvernement détermine par décret :
  - La rivière Saint-François ;
  - La rivière Yamaska ;
  - La rivière Nicolet (aval du lot 390 de Ste-Monique) ;
  - Fleuve Saint-Laurent.





# ***Rôles et limites d'intervention des MRC dans l'entretien des cours d'eau***

## ***Rôles et responsabilités des MRC***

### **Loi sur les Compétences Municipales**

Ainsi, l'application de la loi passe par un règlement de la MRC.

#### **Principal article du règlement relatif aux cours d'eau:**

- Toute intervention qui affecte ou susceptible d'affecter l'écoulement de l'eau d'un cours d'eau, dont les travaux d'entretien et d'aménagement, est formellement prohibée, à moins qu'elle soit autorisée par la MRC ;

#### **But :**

- Encadrer toute les interventions affectant les cours d'eau et son écoulement afin de diminuer la pollution diffuse. Par exemple : creusage, ponceaux, les obstructions (branches, érosion, etc.).



# Rôles et limites d'intervention des MRC dans l'entretien des cours d'eau

## *Les interventions dans les cours d'eau*

Travaux d'entretien : L'entretien d'un cours d'eau signifie l'enlèvement par creusement des sédiments accumulés au fond du lit sans affecter ou modifier la géométrie, l'emplacement ou la longueur dudit cours d'eau.



Les travaux sont effectués uniquement par la MRC.

Certaines personnes peuvent considérer les travaux comme un simple “nettoyage” alors que c’est complètement faux.

Dès qu’il y a creusement du cours d’eau => **MRC**.



# Rôles et limites d'intervention des MRC dans l'entretien des cours d'eau

## *Les interventions dans les cours d'eau*

Aménagement : Toute intervention affectant ou modifiant la géométrie, le fond, l'emplacement ou la longueur du cours d'eau.

Les travaux sont sous la responsabilité de la MRC.



Source : Denise Filion, MENVQ.



# Rôles et limites d'intervention des MRC dans l'entretien des cours d'eau

## *Les interventions dans les cours d'eau*

### Autorisations obligatoires de la MRC

- La gestion des travaux se fait complètement par la MRC.
  - Si un problème = une seule personne à contacter

#### Travaux

#### d'entretien :

- Autorisation de la MRC par résolution.
  - Avis préalable du MDDEP en vertu de la Loi sur la Qualité de l'environnement.
- 

#### Travaux

#### d'aménagement :

- Autorisation de la MRC par résolution.
- Certificat d'autorisation du MDDEP en vertu de la Loi sur la Qualité de l'environnement.
- Plans et devis obligatoires et signés par un ingénieur (Loi sur les ingénieurs du Québec).



# Rôles et limites d'intervention des MRC dans l'entretien des cours d'eau

## *Les interventions dans les cours d'eau*

### Autorisations obligatoires de la MRC

Les ponts, les ponceaux et les passages à gués :

- Ne pas modifier le régime hydrique du cours d'eau ;
- Stabiliser les approches amont et aval ;
- Limiter à 20 % la réduction de la largeur du cours d'eau
- Structure conforme aux normes et règlements (tank à essence interdite).



### **Voici pourquoi un permis !**

- Plus de 50 % de réduction de la largeur du cours d'eau
- Pneus dans la rive et le littoral sont interdits
- Ponceau installé trop haut
- Etc.



# ***Rôles et limites d'intervention des MRC dans l'entretien des cours d'eau***

## ***Les problèmes rencontrés dans les travaux d'entretien***

### ➤ Travaux

#### ❖ Les superficies contributives

- ➤ Délimitation sur le terrain est complexe et imprécise
- ➤ Propriétaires absents de la réunion des intéressés
- ➤ Environ 50% du temps accordé aux travaux techniques est pour la délimitation des superficies contributives
- ➤ Principale source de conflit entre le citoyen et la MRC
- ➤ La superficie contributive d'un propriétaire tant à diminuer entre le début des travaux et à l'arrivée de la facture !



# ***Rôles et limites d'intervention des MRC dans l'entretien des cours d'eau***

## ***Les problèmes rencontrés dans les travaux d'entretien***

### ➤ Travaux

#### ❖ Environnement

- Protection environnementale difficile pendant les travaux

Les propriétaires ne peuvent assumer tous les coûts liés à la réalisation des mesures de mitigation.

- Actuellement, les travaux se limitent aux bassins de sédimentation, à la protection des drains et des fossés (sans obligation pour le propriétaire).



# ***Rôles et limites d'intervention des MRC dans l'entretien des cours d'eau***

## ***Les problèmes rencontrés dans les travaux d'entretien***

### ➤ Juridique (répartition des coûts)

#### ❖ Jugement de la cour supérieure du Québec (2003 et 2006)

Les travaux ne peuvent être réparti selon la superficie contributive s'ils ne sont pas bénéfiques pour l'ensemble du bassin versant.

Par exemple : Protection de talus suite à un glissement de terrain dans un cours d'eau.





# Rôles et limites d'intervention des MRC dans l'entretien des cours d'eau

## *Les problèmes rencontrés dans les travaux d'entretien*

### Rappel :

- Éliminer les problèmes liés à la taxation des travaux d'entretien ;
- Diminuer et alléger la procédure pour la réalisation des travaux ;
  - ➔ En finir avec les superficies contributives ! (50 % du travail).
- Diminuer les sources de contestations (citoyen vs MRC ou locale);
- Assurer une meilleure protection environnementale des cours d'eau ;
- Maintenir les coûts de travaux le plus bas possible.

Années	Coûts entrepreneur / mètre
2002	8,43 \$
2005	4,21 \$

À la MRC NY, réduction de 50 % des coûts.



# Rôles et limites d'intervention des MRC dans l'entretien des cours d'eau

## Les solutions

1<sup>er</sup>. Règlement relatif aux cours d'eau de la MRC

Permet d'encadrer toute les interventions affectant les cours d'eau et son écoulement.

2<sup>e</sup>. Développer une nouvelle fiscalité liée aux cours d'eau.

➔ La gestion de l'eau est une responsabilité collective.

Exemple La mauvaise qualité de l'eau de la rivière *St-Zéphirin* a un impact direct sur le prélèvement de l'eau à Nicolet au niveau de son coût de traitement pour les citoyens.

Pour diminuer la pollution d'une rivière, il faut s'attaquer à l'ensemble de ses affluents.

Cette gestion est donc directement liée au bassin versant.

=> Donc, selon la superficie de terrain de tous et chacun.



# ***Rôles et limites d'intervention des MRC dans l'entretien des cours d'eau***

## ***Les solutions***

### Nouvelle fiscalité

- La méthode proposée par le Comité de cours d'eau de MRC Nicolet-Yamaska est une taxation selon la superficie au m<sup>2</sup> auprès de tous les propriétaires fonciers de la MRC.
- Il est important de rappeler que la MRC ne fait qu'une proposition aux municipalités locales sur le moyen de répartir les montants nécessaires à cette nouvelle fiscalité.
- La municipalité locale peut utiliser le mode de tarification de son choix. Par exemple, puiser les sommes nécessaire à même son fond général.

↳ Mais cette méthode n'est pas recommandée par le Comité car elle peut provoquer une certaine inégalité entre les propriétaires du territoire de la MRC.



# ***Rôles et limites d'intervention des MRC dans l'entretien des cours d'eau***

## ***Les solutions***

### **Nouvelle fiscalité**

*Proposition de travaux assujettis à cette nouvelle fiscalité :*

- Le service technique de la MRC ;
- Le service d'un ingénieur si nécessaire ;
- Les travaux liés aux obstructions menaçant la sécurité des biens et des personnes ;
- Les travaux d'entretien liés au creusement du cours d'eau ;
- Le nettoyage des ponceaux ;
- Le transport de déblais (si obligatoire)
- Les mesures environnementales
  - bassin de sédimentation ;
  - marais filtrant ;
  - seuil ;
  - stabilisation végétale ;
  - etc.

**LES TRAVAUX DOIVENT BÉNÉFICIER À LA COLLECTIVITÉ**



# ***Rôles et limites d'intervention des MRC dans l'entretien des cours d'eau***

## ***Les solutions***

### **Nouvelle fiscalité**

*Proposition de travaux exclus de cette fiscalité (donc aux frais du propriétaire):*

- Les travaux d'aménagement ;
- La protection des talus ;
- Régalage des déblais ;
- La protection des fossés et des drains lors des travaux d'entretien ou d'aménagement ;
- Déboisement ;
- Autres travaux liés aux ponceaux (par ex.: remplacement).



# Rôles et limites d'intervention des MRC dans l'entretien des cours d'eau

## Les solutions

### Nouvelle fiscalité

Selon le budget estimé, le coût selon la superficie :

Superficie	Coûts à l'unité
1 hectare	1,30 \$
1 arpents <sup>2</sup>	0,44 \$
1 acre	0,52 \$
1 km <sup>2</sup>	129,66 \$
1 pieds <sup>2</sup>	0,0000120 \$
(exemple : 10k pieds <sup>2</sup> = 0,12 \$)	



# ***Rôles et limites d'intervention des MRC dans l'entretien des cours d'eau***

## ***Les solutions***

### Nouvelle fiscalité

- La taxe pour les producteurs agricoles est remboursée selon le programme de remboursement de taxes foncières et de compensations de la Loi sur le MAPAQ ;
- Pour les travaux exclus de cette nouvelle taxe, les producteurs agricoles pourront également être remboursés par la Loi sur le MAPAQ ;
- Pour les travaux de stabilisation de talus, les producteurs agricoles peuvent se prévaloir du programme Prime-Vert du MAPAQ ;
- Cette méthode de taxation responsabilise toute collectivité à la protection de l'eau.



# ***Rôles et limites d'intervention des MRC dans l'entretien des cours d'eau***

## ***Les solutions***

### Nouvelle fiscalité

- Cette nouvelle fiscalité passe par le règlement sur la contribution financière à verser par les municipalités à la MRC (novembre 2006)
- Plus aucune taxation par les municipalités locales après les travaux selon la superficie contributive (sauf pour les travaux exclus de la fiscalité, par exemple : la protection des drains et les fossés).
- Cette approche serait innovatrice au Québec et favoriserait grandement une meilleure protection de l'environnement.
- D'ici 2007 (si le règlement est adopté), la répartition des coûts pour les travaux d'entretien se fait selon la superficie contributive.





# ***Rôles et limites d'intervention des MRC dans l'entretien des cours d'eau***

## ***Les solutions***

### Nouvelle fiscalité

- Danger : Peut avoir une augmentation des demandes dans les premières années.

### Par contre :

- Diminue le travail technique de 50% en éliminant les superficies contributives.
- Double le nombre de dossiers à traiter.
- Depuis 2002 à la MRC, environ 35% des demandes acheminées finissent par aucun chantier.



# ***Rôles et limites d'intervention des MRC dans l'entretien des cours d'eau***

*Période de questions*

